



👉 Le 4 décembre 2014,
ne vous abstenez pas,
exercez votre citoyenneté
au travail !

**Votez pour les listes CGT
aux CTE, CAPL, CAPD.**

**CTE
CAPL
CAPD**

👉 En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT,
vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es
qui porteront vos revendications tant localement que nationalement,
qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



**BULLETIN DE CONTACT
ET DE SYNDICALISATION**

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Etablissement :

Fédération CGT Santé et Action Sociale
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 65

**Vous pouvez
aussi adhérer
en ligne sur
www.sante.cgt.fr**

Ne pas jeter sur la voie publique

**L'ERGOTHÉRAPIE
est souvent
considérée comme le
parent pauvre
des soins.**



Notre profession a vu sa formation intégrer le cursus Licence Master Doctorat (LMD) à partir de la rentrée 2010. La CGT a dénoncé les conditions dans lesquelles sont mises en oeuvre le programme de formation (formation des formateurs, contenu de la formation, encadrement des stages...). Elle reste vigilante pour en mesurer les conséquences pour les professionnel-les.

- ➔ Comme pour les IDE, l'intégration de la formation initiale des professionnel-les dans un cursus universitaire n'a pas été concrétisée ni dans le bulletin de salaire ni sur le nombre de postes dans les services.
- ➔ La CGT a dénoncé les conséquences non reconnues de ce nouveau programme qui a donné plus de responsabilités aux « encadrants » et « tuteurs » de stage. Nous exigeons donc les moyens de mise en oeuvre et d'accompagnement par des effectifs supplémentaires. D'autant que, comme pour les infirmier-es, le portfolio a été retravaillé.
- ➔ Le ministère fait miroiter aux professionnel-le-s la possibilité de passage en catégorie A lorsque les études ont intégré un cursus universitaire. Mais qu'est-ce que cela signifie pour chacun-e d'entre nous si cette mesure n'est pas accompagnée d'une augmentation de salaire pour reconnaître à la fois nos qualifications et nos responsabilités ?

ERGOTHÉRAPEUTE

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Conditions de travail

L'insuffisance des budgets hospitaliers, les pénuries organisées de personnels qualifiés ont largement contribué à une dégradation sans précédent des conditions de travail.

La diminution effective du temps de travail et de la charge de travail est une nécessité.

La surcharge de travail a pour conséquence première un épuisement professionnel qui entraîne démotivation, fuite des personnels, augmentation des arrêts de travail pour maladie ou de cessation d'activité pour invalidité.

➔ Pour la CGT, il est inconcevable de mettre sa santé en danger pour soigner les autres.

Conditions d'exercices et formation professionnelle

Notre pratique professionnelle doit évoluer avec les besoins des populations, la découverte de nouvelles pathologies et les progrès thérapeutiques et médico techniques.

Moderniser la formation passe aussi par une embauche plus importante de professionnel-les diplômés. Si la formation initiale évolue, les ergothérapeutes en poste doivent pouvoir accéder à ces évolutions. D'autant qu'une discrimination entre promotions a été créée faute de conventionnement simultané dans



toutes les écoles d'ergothérapeutes, puisque celle de 2010 a été « sacrifiée », n'étant pas reconnue au grade Licence alors que le nouveau référentiel de formation était paru.

➔ La CGT a fortement dénoncé cette iniquité de traitement.

Les professionnels de santé ne peuvent accepter que les personnes dont la pathologie est bien codifiée ou dont les familles peuvent payer puissent accéder à des soins complets.

Le travail en équipe ne peut être pensé comme une succession d'interventions hiérarchiques. Il est nécessaire de créer les conditions d'une véritable équipe interdisciplinaire au service des patients ou des résidents.

Salaires et reconnaissance des qualifications

Les rémunérations continuent de se tasser. La rémunération de début de carrière des paramédicaux dans la Fonction Publique Hospitalière était égale à 1,5 fois le SMIC en 1980, contre 1,1 fois le SMIC aujourd'hui !...

La CGT demande l'ouverture de négociations sur les effectifs, les budgets... Elle réclame l'arrêt des fermetures de lits et des restructurations qui jettent hors des murs de l'hôpital des populations en demande de soins.



POUR RENDRE NOS PROFESSIONS ATTRACTIVES, LA CGT PROPOSE :

➔ **l'augmentation des salaires sur la base d'un SMIC réévalué à 1 700€ bruts en début de carrière pour rattraper les pertes cumulées de pouvoir d'achat. Le salaire de départ, sans les primes doit être égal à 1,8 fois le SMIC pour reconnaître notre qualification à Bac+4 et prendre en compte notre niveau de responsabilités.**

➔ **la suppression des quotas de passage en classe supérieure pour un déroulement de carrière linéaire.**

➔ **la limitation des primes ou suggestion particulière (dimanches/fériés, nuits, pénibilité, heures supplémentaires).**

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Le 4 décembre 2014,



VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !